



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : SOLIDARITE**S.D.A.T. - Convention d'objectifs et de moyens**

La SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail) œuvre depuis 120 ans sur le territoire de l'agglomération dijonnaise et a étoffé ses actions au fil des années, assurant des missions en direction des personnes les plus démunies, dans des domaines aussi divers que l'accès au logement décent, la santé, l'insertion sociale et professionnelle.

Ces missions d'intérêt général ont naturellement amené plusieurs partenaires de l'association à formaliser un partenariat commun autour de plusieurs de ces actions.

Dans la continuité de ce partenariat, Dijon métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de Chenôve, l'État et l'Agence Régionale de Santé ont construit une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2026.

Deux des trois actions de cette convention sont financées par la ville de Dijon à hauteur de 411 388 € ;

- Équipe Mutualisée Acodège-SDAT (EMAS)

Le dispositif EMAS avec une file active de 40 personnes, vise l'accès aux soins des personnes en non demande, par la mise en œuvre d'un parcours de soin adapté pour éviter les ruptures de prises en charge et le maintien des personnes en logement autonome. Il s'agit d'une intervention à la fois sociale et médico-social. Ce dispositif a été initié dans le cadre du Contrat Local de Santé.

- ACOR Centre Ville

Le dispositif ACOR Centre Ville permet principalement d'aller au devant des personnes à la rue par la mise en place de maraude, effectuer la médiation si besoin avec les riverains et les commerçants et enfin à accompagner ce public vers les dispositifs d'accueil afin d'offrir une mise à l'abri. Il s'agit également de garantir l'accès à des services répondant à des besoins primaires (restauration, soins, hygiène, bagagerie...). Il permet également de proposer un accompagnement social et/ou sanitaire gradué en fonction des situations individuelles.

La troisième action, ACOR Dijon métropole, regroupe des actions précédemment dénommées ACOR Grand Dijon et Inser Social Chenôve.

Cette convention clarifie les objectifs visés et les moyens financiers apportés par tous les financeurs pour les atteindre.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention cadre à conclure entre la Ville de Dijon, la SDAT et ses financeurs, définissant les principes et les moyens de l'intervention de la SDAT relatifs aux dispositifs spécifiques mis en place sur la Métropole de Dijon, annexée à la délibération;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention 2023 de 411 388 € à la SDAT au titre de ces actions ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2023 de la Ville de DIJON ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN